

Formation : Conductrice / conducteur de travaux avec diplôme fédéral

CONDITIONS GENERALES VALABLES POUR LES 4 ECOLES ROMANDES

INSCRIPTION

L'inscription est valable pour toute la durée de la formation. Le nombre de places aux cours étant limité, les inscriptions seront prises en considération en fonction de l'ordre d'arrivée.

PROGRAMME ET FINANCE DE COURS

En principe, le programme et la finance de cours de chaque école sont envoyés à chaque participant au moins 30 jours avant le début du cours.

FINANCE DE COURS

Le coût total de la formation est compris dans une fourchette de 23'000.- à 25'000.- CHF.

Pour chaque école, la finance de cours doit être payée avant le début du cours.

RETRAIT D'INSCRIPTION

Le retrait de l'inscription doit se faire par lettre recommandée (lettre signature) auprès du secrétariat général, Ecole de la construction, Route Ignace Paderewski 2 – 1131 Tolochenaz.

- Si ce retrait intervient entre 30 et 15 jours avant le début du cours de l'école considérée, la moitié de la finance de cours de l'école considérée sera perçue.
- La totalité de la finance de cours de l'école considérée sera exigée en cas de désistement moins de 15 jours avant le début du cours de l'école considérée.

ABSENCE AUX COURS

Les absences, quels que soient leur motif et leur durée, ne donnent lieu à aucun remboursement.

ARRET DE LA FORMATION

L'arrêt de la formation doit se faire par lettre recommandée (lettre signature) auprès du secrétariat général, Ecole de la construction, Route Ignace Paderewski 2 – 1131 Tolochenaz. Le prix de la formation n'est pas remboursé.

ATTESTATION

Une attestation de chaque école sera remise en confirmation d'une participation au cours.

RESPONSABILITES

Les participants sont responsables des dégâts et dommages causés aux matériels et équipements confiés.

REGLEMENTS, DIRECTIVES ET AUTRES CONDITIONS

Pour le surplus, les directives et règlements de chaque école font foi.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Tout changement d'adresse professionnelle et / ou privée pendant la formation doit être signalé par écrit au secrétariat général, Ecole de la construction, Route Ignace Paderewski 2 – 1131 Tolochenaz.

OUVERTURE DE COURS

Les directions des écoles se réservent le droit d'ouvrir ou pas un cours selon le nombre d'inscrits.

Nom :

Date :

Prénom :

Signature :